



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2026-31 du 9 juillet 2026
Réglementant la circulation et le
stationnement pendant les travaux
d'aiguillage de chambres télécom,
RD 104 et RD 498

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise RESONANCE ETUDES en date du 23 juin 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux d'aiguillage de chambres télécom, un empiètement sur chaussée sera effectué RD 104 et RD 498 du 15 au 17 juillet 2026.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise RESONANCE ETUDES.

Fait à USSON EN FOREZ le 9 juillet 2026.

P/ Le Maire, L'Adjoint
Hervé BEAL
Daniel DELOREN

